

# Santé & Sécurité au travail



n°6 - Avril 2023

## 28 AVRIL

Journée mondiale Santé et Sécurité au Travail

### **UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET SAIN EN TANT QUE PRINCIPE ET DROIT FONDAMENTAL**



La santé et la sécurité au travail sont des sujets majeurs pour les syndicats comme pour bon nombre d'entreprises dans le monde. Cette journée mondiale trouve son origine dans une loi canadienne datant de 1914 adoptée un 28 avril et conduisant à la création de la première commission des accidents du travail. C'est en 2001 que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a officiellement reconnu cette journée qui est donc devenue ce qu'elle représente aujourd'hui.

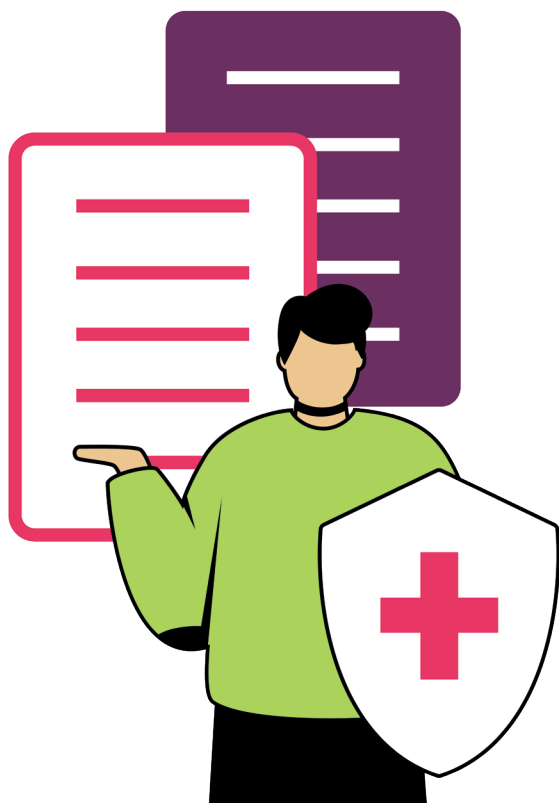
Chaque année, une thématique est choisie et des ateliers peuvent être mis en place afin de promouvoir la prévention de la santé

et de la sécurité au travail. Le choix du thème se fait en fonction des préoccupations et des défis actuels en la matière, ainsi que des tendances et des évolutions du monde du travail. L'objectif est de sensibiliser les employeurs, les travailleurs et les gouvernements à ces problématiques et de promouvoir des actions concrètes pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

Cette année, cette journée permettra l'instruction « *d'un environnement sûr et sain en tant que principe et droit fondamental au travail* ». Appartenant depuis juin 2022 à la liste des principes et droits inhérents aux travailleurs, cela signifie que chacun a le droit de travailler dans un environnement qui ne compromet pas sa santé et sa sécurité, et que les employeurs ont la responsabilité de fournir un tel environnement.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que les employeurs et les travailleurs échangent et prennent des mesures pour identifier et réduire les risques professionnels, mettre en place des programmes de prévention et de promotion de la santé et de la sécurité, et investir dans des formations et des équipements de protection appropriés.

## DES DISPOSITIFS ET AMBITIONS À FORTIFIER



Malgré les efforts pour tendre vers un monde du travail plus sûr et plus sain, encore trop d'atteintes à la santé des travailleurs voient le jour. Les accidents du travail, tels que les chutes, les blessures par objets tranchants et les brûlures, sont courants dans de nombreux secteurs, notamment la construction et l'industrie. Les travailleurs dans les industries telles que la chimie, l'agriculture, l'industrie textile et l'industrie électronique sont souvent exposés à des produits chimiques dangereux pouvant affecter leur santé à long terme. Les violences au travail, loin d'être enrayées, rappellent qu'être victime de harcèlement et de discrimination en milieu de travail nuit au bien-être psychologique et émotionnel.

Plusieurs leviers sont aujourd'hui identifiés pour améliorer la santé et la sécurité au travail et créer un environnement de travail plus sûr pour toutes et tous. Comme tout système, l'existant peut être bonifié. La communication ouverte et les contributions entre employés et N+1 pour identifier les problèmes de sécurité et de santé au travail sont essentiels afin de mettre en place des solutions efficaces. Les entreprises doivent évaluer les risques professionnels et la mise en place de mesures de prévention appropriées pour protéger les travailleurs contre ces risques doivent relever de leur responsabilité. Ce devoir se trouve aussi au niveau des formations dispensées auprès de leur personnel, comportant la manipulation des

équipements, la sécurité incendie, les mesures d'urgence et la prévention des accidents. On y retrouve également l'établissement de procédures et protocoles de sécurité visant à aider les employés à identifier les dangers potentiels et à réduire les risques professionnels, ainsi que la liste d'EPI conformes (Équipements de Protection Individuelle) et fournis par l'entreprise pour que chaque travailleur puisse protéger sa santé et sa sécurité au travail, ainsi que celle des autres. Chaque entreprise peut promouvoir la santé au travail en offrant des programmes de bien-être, tels que des séances de yoga, des activités de conditionnement physique et des consultations de nutrition.

268 millions d'accidents non-mortels du travail sont recensés dans le monde et 160 millions de nouveaux cas de maladies professionnelles sont enregistrés. On estime par ailleurs à près de 5000 le nombre de personnes qui meurent chaque jour à la suite d'un accident du travail selon un rapport du Bureau International du Travail.

Prétendant être une entreprise très attentive à la santé et à la sécurité de ses salariés, La Poste a mis en place plusieurs actions pour améliorer les conditions de travail.

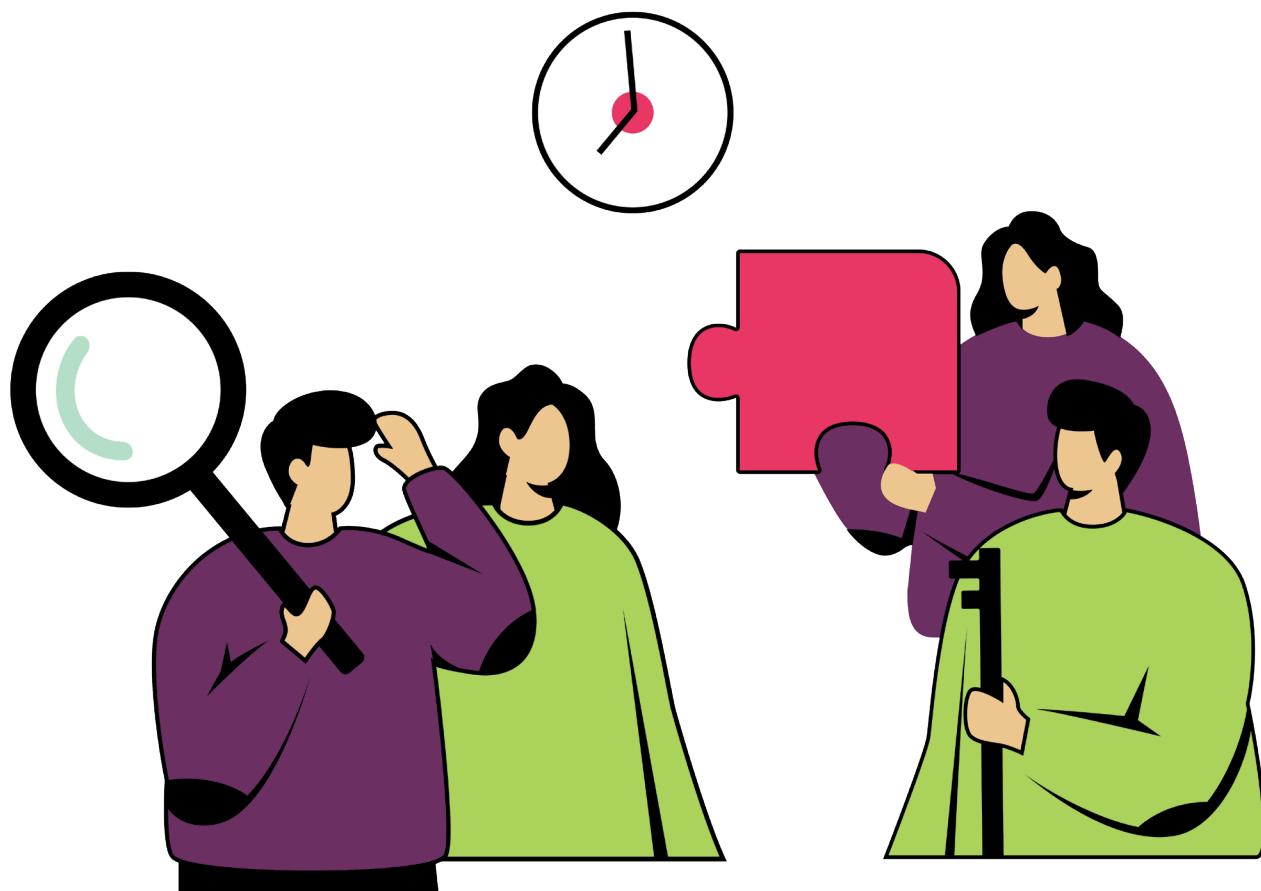
Par exemple, elle a créé des modules de formations approfondies incitant les agents à utiliser les équipements et les outils de travail en toute sécurité. De plus, elle organise régulièrement des campagnes de sensibilisation pour informer sur les risques liés à leur travail et les bonnes pratiques à adopter. La Poste est censée évaluer régulièrement les risques professionnels. Les résultats relevés sont utilisés afin de mettre en place des mesures

de prévention et d'amélioration de la sécurité. Elle fournit des équipements de protection individuelle, tels que des gants, des casques et des chaussures de sécurité que les postiers ont obligation d'utiliser. Également, La Poste a mis en place un programme de santé comprenant des activités de remise en forme, des conseils en nutrition et des conseils pour améliorer la qualité du sommeil. Enfin, elle travaille constamment pour l'amélioration des conditions de travail, par exemple en aménageant des postes de travail dans le but de prévenir des risques de TMS (Troubles Musculo-squelettiques) mais aussi pour réduire les risques de stress.

---

## POUR LA POURSUITE D'OBJECTIFS CONCRETS AU BÉNÉFICE DE TOUTES ET TOUS

---



Même si les efforts déployés par La Poste sont connus pour améliorer la santé et la sécurité au travail des postiers, il reste encore des domaines sur lesquels l'entreprise doit travailler.

---

Chaque travailleur a le droit de travailler dans un environnement qui ne compromet pas sa santé et sa sécurité, et les employeurs ont la responsabilité de fournir un tel environnement.

---

Les risques psychosociaux tels que le stress, le harcèlement ou les violences peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé mentale et physique des postiers. La Poste doit continuer à travailler sur la prévention et la gestion de ces risques.

Les accidents de la route demeurent un risque important, en particulier pour les conducteurs de VAE, STABY. L'entreprise doit oeuvrer pour renforcer la formation de ses conducteurs, les sensibiliser aux risques liés à la conduite et s'assurer du bon contrôle des véhicules. La qualité de l'air intérieur peut avoir des impacts sur la santé des postiers,

notamment en ce qui concerne les maladies respiratoires.

La Poste devrait être en mesure de pouvoir s'engager à améliorer la qualité de l'air dans ses locaux et à sensibiliser aux bons gestes (PIC ou PPDC multi flux par exemple). Les troubles musculo-squelettiques (TMS) restent des risques importants pour les postiers qui effectuent des tâches répétitives ou qui doivent soulever des charges lourdes. La Poste a la capacité d'enrichir la prévention des TMS, en fournissant des équipements ergonomiques appropriés aux postiers et en organisant des formations sur les bonnes pratiques à adopter pour éviter les TMS.

Inverser la courbe de l'absentéisme et des accidents de travail : c'est le leitmotiv de toutes les directions qui se sont succédées sur le sujet. Mais les déclarations et les plans d'actions se heurtent au mur du réel : alors que les effectifs baissent, l'absentéisme augmente

Au quotidien, FOCom porte ses revendications à La Poste pour améliorer la santé et la sécurité au travail des postiers. L'emploi en nombre suffisant d'une part, et la qualité de l'emploi d'autre part, sont les premiers éléments indispensables à de bonnes conditions de travail. Il demeure indispensable d'instaurer une politique de prévention globale en étroite collaboration avec les acteurs comme les médecins du travail, les préventeurs, les ergonomes, les organisations syndicales ainsi que les référents concernés. En s'appuyant sur le quotidien des postiers et leurs paroles, en tenant compte de leurs besoins et de leur santé, cette démarche vise à garantir des conditions de travail optimales que chacune et chacun est en droit d'avoir.

Pour FOCom, la stratégie de La Poste n'est pas la bonne. Elle doit commencer par la mise en place d'une vraie prévention primaire en amont de toute réorganisation afin de faire cesser les surcharges de travail, la précarité des emplois et la baisse de la qualité de service. FOCom exige de La Poste des actions fortes pour réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles, en limitant les cadences de travail et les réorganisations. Nous attendons une amélioration des mesures quant à la prévention des risques psychosociaux et demandons de véritables actions de sensibilisation pour les managers et les agents.



Pour FOCom, il ne suffit pas à La Poste d'afficher toute une liste de mesures. Elle doit se donner les moyens de ses ambitions car la santé et la sécurité au travail n'a pas de prix et ne se négocie pas. La Poste a le devoir d'aller plus loin pour une amélioration remarquable des conditions de travail.

FOCom sera vigilante pour que le thème mis en avant cette année soit rigoureusement suivi d'effets à La Poste : «*un environnement de travail sûr et sain*» doit être un droit fondamental. Notre organisation syndicale se fera l'écho de toutes les postières et de tous les postiers quant à l'amélioration de leurs conditions de travail. FOCom n'hésitera pas à saisir tous les leviers possibles pour faire respecter l'ensemble des engagements que comporte ce droit intrinsèquement associé à la santé et la sécurité.

